

Patricia Claxton

## LE MILIEU DE L'ÉDITION ET LA TRADUCTION LITTÉRAIRE

**A**U QUÉBEC, ON A TENDANCE à supposer que tout ce qui se passe du côté anglophone connaîtra presque à coup sûr un certain succès. Or, dans le milieu de l'édition littéraire, rien n'est plus faux. La réalité est que le petit marché du livre canadien anglais, aux yeux de l'industrie du livre des États-Unis et de celle de la Grande-Bretagne, n'est qu'une simple extension de leur immense marché, tout comme le marché du livre québécois, pour le monde français de l'édition, n'est qu'une extension du marché du livre de France. Et je m'empresse de m'excuser auprès de Madame Noble de l'avoir dit. Chez nous, que ce soit de langue française ou de langue anglaise, on est ravi de vendre 2 000 exemplaires. Les ventes d'un livre de poésie atteignent souvent moins de 100 exemplaires ou même 50.

C'est un fait que notre industrie domestique du livre littéraire doit mener une lutte constante de survie et ce n'est pas toutes les maisons d'édition, de langue française ou anglaise, qui osent s'aventurer dans la traduction, terrain qui pose des risques supplémentaires de rentabilité.

Si la traduction littéraire a pu prendre un certain envol dans un pays où la réalité démographique ne favorise guère un marché important, ni en français ni en anglais, c'est que depuis une trentaine d'années la traduction de l'anglais au français et du français à l'anglais a été subventionnée dans le but de faire connaître l'une à l'autre les littératures des deux principales communautés linguistiques du pays.

Certains éditeurs ont consacré des efforts considérables pour faire paraître des traductions littéraires : en langue française, les Éditions du Boréal, XYZ, Hurtubise HMH, Québec-Amérique, Pierre Tisseyre, les Éditions de l'Homme, les Éditions du Jour, Fides, Leméac; il y a également les Éditions de la courte échelle, éditeur de littérature jeunesse dont la caractéristique extraordinaire est de ne pas être une entreprise littéraire subventionnée. Depuis sa fondation il y a 4 ans, cette maison a publié 35 livres dont une forte proportion se compose de traductions à partir de 10 langues; 20% de ses auteurs écrivent en français au Québec; 80% des ventes se réalisent en France.

En langue anglaise, depuis la parution de *The Tin Flute*, traduction de *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy, en 1947, la maison McClelland & Stewart a fait paraître en traduction toutes les oeuvres importantes de Gabrielle Roy, sauf une, *La Détresse et l'enchantement*, publiée par Lester & Orpen Dennys en 1987 sous le titre *d'Enchantment and Sorrow*. Cette dernière maison est disparue près de cinq ans plus tard, trahie honteusement par un partenaire financier qui avait prétendu lui prêter secours. Ces deux maisons ont fait également traduire d'autres auteurs de langue française et exceptionnellement d'autres langues. Coach House Press, éditeur de poésie et de la littérature d'avant-garde, est disparue elle aussi il y a quatre

ou cinq ans, mais le phénix Coach House Books lui succède aujourd'hui et poursuit les mêmes traditions, y compris celle de la traduction. Talon Books, de Vancouver, avait d'abord fait paraître en traduction *Les Belles Soeurs* de Michel Tremblay et, depuis, est devenu le spécialiste de la traduction en théâtre québécois; sa liste est impressionnante, mais il publie également d'autres genres littéraires et les traductions comprennent 23% de sa liste dans tous les genres. Comme pour les éditeurs de langue française, il est difficile d'en donner une liste exhaustive mais elle comprend Véhicule, Cormorant, Oberon, Exile, House of Anansi, Guernica, Potterfield Press.

Au cours des années 50, le Canada anglais a manifesté de plus en plus d'intérêt à l'égard de la culture du pays; *The Tin Flute (Bonheur d'occasion)*, traduction de Hannah Josephson de New York publiée en 1947, avait enchanté le Canada anglais et avait gagné la même année le Prix du Gouverneur général. C'était une grande percée pour la publication de traductions chez nous ici. Suite au rapport de la Commission royale sur le développement national des arts, des lettres et des sciences (la Commission Massey), le Conseil des Arts du Canada fut créé en 1957. À partir de cette même année, le Conseil des Arts accordait une aide financière à la traduction sur une base *ad hoc*; c'était en 1972 que le Conseil a établi, à l'intérieur de son programme d'Aide à l'édition de livres, le programme de subventions à la traduction qu'on connaît aujourd'hui. C'est sans aucun doute ce programme qui a vraiment changé le paysage de la littérature traduite de l'anglais au français et du français à l'anglais. À noter que les ouvrages écrits dans d'autres langues par des Canadiens et traduits vers le français ou vers l'anglais sont également admissibles à ce programme.

Une subvention à la traduction n'est jamais accordée au traducteur mais à l'éditeur. Cela ne signifie pas que le Conseil ne tient aucun compte de la situation des traducteurs littéraires. L'Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada (ATTLC), depuis sa fondation en 1975, a toujours cultivé de bonnes relations avec le Conseil et surtout avec le Service des lettres et de l'édition qui administre le programme des subventions. Il y a eu, par exemple, plusieurs cas où l'éditeur a voulu retenir une portion du paiement dû au traducteur pour des raisons de «coûts de révision». Mais petit à petit, à l'aide de renseignements que nous avons pu obtenir sur tel ou tel cas, grâce également aux avis que nous avons pu donner de temps en temps et, je crois bien, grâce à notre bonne volonté et au sérieux de nos propos, le Conseil a mis en place un certain nombre de règles que les éditeurs se doivent d'observer envers les traducteurs. Au début, par exemple, certains éditeurs disaient que le formulaire de demande de subvention portant le nom du traducteur suffisait en tant que contrat. Aujourd'hui et depuis longtemps déjà, un contrat en bonne et due forme est exigé, et pour obtenir la subvention l'éditeur doit fournir au Conseil la copie du contrat qu'il a signé avec le traducteur.

Au tout début, la subvention était établie selon le tarif de 0.05 \$ le mot pour tous les genres littéraires. Pendant les années 80, ce tarif fut augmenté à 0.10 \$ le mot et environ dix ans plus tard à 0.12 \$. Dernièrement, le Conseil a reconnu que

certaines genres de traduction présentaient plus de difficulté et il a établi un tarif de 0.20 \$ pour la poésie et de 0.16 \$ pour les pièces de théâtre. Tout dernièrement, il a augmenté son tarif à 0.14 \$ pour les autres genres.

Pour être admissible à une subvention, une maison d'édition doit être de propriété canadienne dans une proportion d'au moins 75%, ce qui rend inadmissible un certain nombre, surtout de langue anglaise.

Au début de novembre, j'ai entendu André Variasse, p.-d.-g. des Éditions XYZ, déclarer avec enthousiasme que depuis le début, ce programme du Conseil des Arts a permis à des centaines de livres d'être diffusés au Québec et au Canada. Des statistiques que j'ai reçues du Conseil me permettent de calculer un total plus exact de 2 220.

À regarder les détails de ces statistiques, on constate nombre de choses intéressantes: 1) pour la *non-fiction* (catégorie de conception plutôt anglaise), un intérêt plus prononcé et soutenu à traduire en français; 2) pour la fiction, un intérêt plus marqué à traduire en anglais jusqu'en 1984, puis à peu près égal des deux côtés, avec une légère avance cependant en anglais; 3) en ce qui concerne le théâtre, intérêt mitigé vers le français; vers l'anglais, un sursaut au cours de la troisième année, ensuite un intérêt plus modeste mais assez régulier jusqu'en 1995, puis rien sauf en 1998, 2000 et 2001 (3, 1 et 2 respectivement; 1 seul vers le français dans ces 10 ans); 4) en littérature jeunesse, un intérêt vers le français dès la cinquième année, s'accroissant des deux côtés français et anglais en 1988 mais en général plus vif vers le français; 5) en poésie, intérêt faible vers le français, souvent rien du tout; du côté anglais, plus régulier, modéré cependant et parfois nul.

Les dépenses globales de subventions entre 1995 et 2004 varient entre 417 510 \$ en 1995 et 675 450 \$ en 2001. Pour les deux premières années de cette période, le gouvernement avait considérablement réduit le budget du Conseil.

Aujourd'hui nous avons au Québec une autre source d'aide à la traduction, la SODEC, la Société de développement des entreprises culturelles. Ses objectifs sont de

- soutenir la traduction des oeuvres québécoises;
- stimuler l'exportation et une grande visibilité de notre littérature à l'extérieur du Québec;
- favoriser la vente des droits à des éditeurs étrangers et l'exploration de nouveaux marchés.

Une maison d'édition présente un projet de traduction d'un auteur québécois, du français ou de l'anglais, vers l'une ou l'autre de ces langues ou vers toute autre langue. La SODEC ne subventionne pas les projets déjà subventionnés par le Conseil des Arts du Canada.

L'aide financière peut atteindre 75% des honoraires de traduction, y compris les honoraires de révision, jusqu'à concurrence de 12 500 \$. Les tarifs versés aux traducteurs et aux réviseurs sont ceux habituellement versés pour la catégorie de l'oeuvre dans le pays où réside le traducteur.

La SODEC offre donc une source de financement aux éditeurs non

admissibles au programme de traduction du Conseil des Arts du Canada, dont certains, au Canada anglais du moins, sont très enthousiastes pour la traduction. J'ai eu le privilège de bénéficier moi-même d'une subvention de la SODEC, faites aux Éditions du Boréal sous contrat avec Alfred A. Knopf (Canada) pour la traduction *A Sunday at the Pool in Kigali* de Gil Courtemanche.

La publication de traductions littéraires ne se limite pas aux livres : les revues également s'y intéressent comme en témoigne *ellipse*. Depuis 1969, elle a publié des poèmes en traduction française et anglaise accompagnées de leur version originale, ainsi que des essais sur les poètes. *Translit*, issue de la collaboration entre l'ATTLC et l'Alberta Translators' and Interpreters' Association, publie des poèmes ou de la prose avec les versions originales, traduits par leurs membres. D'autres revues font également paraître des traductions, notamment *Exile et Prairie Fire* en langue anglaise, *Liberté, Estuaire et Contre Jour* en langue française.

L'ATTLC veille dans toute la mesure du possible à la reconnaissance des traducteurs littéraires. Nous avons longtemps lutté pour que la Loi sur le droit d'auteur mentionne les traductions. Nous luttons constamment pour faire comprendre aux critiques littéraires et autres, ainsi qu'au public, que nous avons le droit (et non seulement le privilège) d'associer notre nom à l'oeuvre traduite. On voit de plus en plus souvent maintenant notre nom figurer sur la page titre du livre et le signe du copyright reconnaître que le droit d'auteur sur la traduction nous appartient. Parfois notre nom paraît même sur la couverture du livre. Nous avons établi, sous notre initiative mais en partenariat avec nos associations soeurs américaines et mexicaines, le prestigieux Centre international de traduction littéraire de Banff, le seul centre de son genre en Amérique du Nord, qui offre des résidences aux traducteurs littéraires de partout dans le monde. Sur tous les fronts, l'ATTLC mène une lutte constante pour la traduction littéraire.

---

Source : Conférence inédite prononcée au Congrès de l'OTTIAQ à Montréal, le 25 novembre 2005.